

Massérac

Vacances : des activités pour les adolescents

La société publique de la Roche, qui intervient depuis la rentrée dans la commune, a concocté un programme pour les vacances. Aujourd'hui, demain et mercredi 12 avril, les animations jeunesse se dérouleront à Massérac.

Au programme : des tournois de palets et pétanque ; du vélo et une BMX party sur la piste qui vient d'être inaugurée ; un duel en tout genre et,

mercredi soir, une soirée barbecue. D'autres activités sont prévues dans les communes où intervient la société publique. Elles sont, aussi, ouvertes aux jeunes Masséracéens.

Ce lundi, à partir de 10 h. Stade de Massérac, derrière l'église. Renseignements : 02 52 78 00 10 ou reservation@audomainedelaroches.fr

Massérac O.F. 10/05/2017

Budget : une capacité à investir de 98 000 €

Les élus ont voté le budget. La capacité de la mairie à investir est de 98 000 €. Ils ont décidé de nouvelles dépenses pour 2017.

Certains projets vont courir sur deux années, comme « la mise en place de poteaux d'incendie, 4 000 € en 2017 et la même somme l'année suivante, indique le maire, Fabrice Sanchez. Ou des travaux au Moulin-Roquet, 4 000 € cette année et 5 000 € en 2018. »

Concernant ce bâtiment, il ajoute qu'il « devient urgent de le mettre hors d'eau ».

Parmi les dépenses, le gros de l'investissement concerne des travaux de voirie et l'enrobé de deux routes, « pour une somme de 20 000 € »,

précise l'édile. Les travaux devant garantir l'accès aux personnes handicapées, comme prévu par la loi, sont estimés à 16 240 € : « concernant ce projet, il sera subventionné », déclare le maire.

La station d'épuration livrée cet été

« Notre projet le plus important est la station d'épuration, rappelle Fabrice Sanchez. Nous devrions autofinancer à hauteur de 52 770 € et le conseil attend l'avis de la commission finance pour un emprunt de 30 000 €. » Un projet pris en charge dans le budget annexe dédié à l'assainissement. La station devrait être livrée cet été.

Massérac

Trois chorales en concert à l'église Saint-Benoît

C'est une première ! La commission culture, composée d'élus et d'habitants, propose un concert acoustique. Après avoir mis en lumière l'église Saint-Benoît, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la commission décide, à nouveau, de mettre en valeur le lieu, mais cette fois à travers le chant. Elle a fait appel à la chorale intercommunale de Noyal-Châtillon, Saint-Erblon et Pont-Péan, trois communes d'Ille-et-Vilaine. Vocal'ise compte une soixantaine de choristes. Pour cette première, autre innovation : « La participation des enfants de la commune, qui ont préparé l'événement durant les temps d'activité périscolaire, indique la commission. Vocal'ise présente un répertoire varié et accessible à tous. » En effet, les chanteurs interprètent aussi bien un chant orthodoxe slave que des titres de Jean-Jacques Goldman,



La chorale Vocal'ise propose un répertoire varié et accessible à tous.

Léonard Cohen, Bernard Lavilliers, du groupe Tryo ou d'artistes bretons.

Samedi 20 mai, à 20 h 30, église Saint-Benoît, entrée libre.

O.F. 17/05/2017

Première cuisson pour l'association des fours



Benoît Polpré et Thierry Perrin devant le four au Bas Paimbu.

Deux questions à...

Thierry Perrin et Benoît Polpré,

président et vice président de l'association Les fours de Massérac.

Pourquoi avoir créé une association autour des fours anciens ?

Tout est parti d'une discussion. Nous trouvions triste que les fours soient délaissés. En 2000, la commune comptait 39 fours. Aujourd'hui, d'après nous, il en reste 26, qui appartiennent à des particuliers ou à la commune. Nous avons envie d'organiser des actions pour récolter afin d'entretenir ce patrimoine et lui redonner un peu de vie.

Quelle est votre première action ?

Une vente à emporter de poulets fermiers et de pains cuits au four, dimanche 6 août. En parallèle, nous organisons une animation avec trois associations : les vieux tacots de Massérac, l'auto rétro du Don et des motos anciennes de Redon (Ille-et-Vilaine). Sous le chêne, à côté du four, nous proposerons, aussi, des galettes-saucisses.

Dimanche 6 août, de 9 h à 14 h, Bas Paimbu. Tarifs : un poulet fermier, un kir et des chips, 15 € ; pain au levain, 3 €. Réservation obligatoire avant le vendredi 28 juillet. Contact. Tél. 06 21 71 20 39.

Massérac

Un train vers Redon en moins tous les matins

La polémique

Actuellement, trois arrêts sont effectués, en gare de Massérac, le matin. Les trains vont en direction de Redon. La ligne est particulièrement utilisée dans le cadre scolaire. « Une vingtaine de lycéens », précise le maire Fabrice Sanchez dans un courrier. À l'écoute des habitants concernés et à la demande du conseil municipal, l'édile vient d'envoyer des courriers à la direction de la SNCF, aux conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire, aux sous-préfets de Redon (Ille-et-Vilaine) et de Châteaubriant, ainsi qu'au président de la communauté de communes.

Des contradictions avec les objectifs

Les Masséracéens peuvent monter dans le train à 6 h 35, 7 h 35 et 8 h 25. Une dizaine de minutes plus tard, ils sont dans le centre de Redon. Un choix pratiqué par des familles, « le trajet est moins long que si nos enfants devaient prendre le car vers le collège de secteur, par exemple », explique un papa. Souvent, les jeunes scolarisés débutent leur cours aux alentours de 8 h. À la rentrée, deux arrêts sont envisagés « à 6 h 54 et 8 h 22, précise le maire dans son courrier. Un élève commençant à 8 h devra donc attendre une heure, ce qui pose des questions de sécurité pour un collégien,



Le maire, Fabrice Sanchez, vient d'envoyer un courrier aux instances.

par exemple ».

Les élus ne comprennent pas et mettent en avant des arguments. « Le bourg de Massérac, desservi par le TER est associé aux pôles relais, indique le document d'orientations et objectifs du Scot (Schéma de cohérence territoriale) de décembre 2016, auquel il est fait référence dans le courrier. Il constitue un point stratégique dans l'accueil de la population et d'activités économiques liées au ferroviaire ».

La commune s'est engagée à améliorer les abords de la gare pour une meilleure accessibilité. « Un projet retenu dans le cadre du contrat de ruralité pour un montant de 50 000 € », rappelle Fabrice Sanchez. O.F. 04/07/2017

Massérac

Protection

Du matériel a été volé sur le chantier de la station d'épuration. Un acte que regrette le maire, Fabrice Sanchez. Conséquence : les élus vont réfléchir au système de protection du site.

Massérac

Divergences au conseil autour de la station d'épuration

Le précédent conseil municipal, vendredi 23 juin, avait été tendu. En cause ? Des travaux inattendus sur le chantier de la future station d'épuration.

La canalisation de refoulement doit être prolongée jusqu'aux futurs pré-traitements et l'entreprise titulaire du marché de la station d'épuration posait de détourner le tracé initial de la noue de rejet, pour plus de facilité d'exploitation. Ceci implique une plus-value pour la commune.

Le 23 juin, à la suite de débats, Bruno Massetto, conseiller municipal,

Autour de la table, certains estiment « que cela aurait dû être anticipé ».

En juillet, le maire, Fabrice Sanchez, annonce aux élus : « J'ai tenté de négocier, le coût pour la municipalité sera d'environ 1 000 €. Je ne veux pas avoir de regrets environnementaux. » Les entreprises lui font savoir qu'elles ne peuvent faire d'efforts supplémentaires.

Bruno Massetto, absent, n'entend pas ces explications. Le maire, de son côté, espère que l'élu reviendra à la table du conseil.

Le syndicat des eaux veut créer un troisième puits

Massérac – Les deux puits ne suffisent plus à alimenter les huit communes ⁽¹⁾ qui en dépendent. La création d'un troisième puits, en réflexion, inquiète les agriculteurs.

La polémique

Fabrice Sanchez, maire de la commune et président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du secteur de Guéméné-Penfao, a réuni des acteurs du secteur, jeudi 8 juin. À l'origine, il a été sollicité par Dominique Juliaud, maire de La Chapelle-de-Brain (Ille-et-Vilaine), commune voisine.

L'édile l'avait informé de l'inquiétude des agriculteurs de sa commune, concernant la création d'un troisième puits d'eau potable. « J'ai transformé cette réunion en un moment un peu plus public, annonce, en préambule, Fabrice Sanchez. Je souhaite le maximum de transparence et le même niveau d'information vis-à-vis de tous. »

Il invite la quinzaine de personnes présente à intégrer un groupe de travail élargi sur le sujet, afin de suivre l'évolution du projet. Dans la salle, les agriculteurs des trois exploitations de la commune voisine sont accompagnés de Maître Anne Le Derf-Daniel. « La création de ce troisième puits pourrait avoir un nouvel impact sur leur activité professionnelle », indique l'avocate, spécialiste en droit de l'environnement.

Pas assez d'eau potable

Actuellement, le syndicat, qui a la compétence de distribution et de transport de l'eau potable, dispose de deux puits implantés à Massérac.

Périmètre de sécurisation et pollution

La création d'un puits d'eau potable implique un périmètre de sécurisation. « Par exemple, il peut y avoir une interdiction de circulation d'hydrocarbures », indique l'équipe d'Atlant'Éau. Une estimation financière des servitudes sera effectuée. Les agriculteurs s'inquiètent du périmètre d'exploitation qui sera défini. « L'intérêt public prime, mais il y aura une compensation financière ou parcellaire », font savoir leurs interlocuteurs. « L'indemnité n'est pas calculée », rétorque l'agriculteur.

« mais cela ne suffit pas », indique Fabrice Sanchez. La consommation annuelle des huit communes concernées ⁽¹⁾ est d'un million de mètres cubes d'eau. « Le puits n° 2 ne fournit pas ce qu'il devrait », lance une agricultrice. « C'est vrai, c'est une erreur. Il n'a pas les résultats escomptés en termes de qualité et de production », admet Fabrice Sanchez. Il informe qu'actuellement, ce puits est fermé, et que le syndicat a une interconnexion avec Redon (Ille-et-Vilaine), qui lui fournit 20 000 m³ d'eau par mois.

Les conséquences du forage

Trois personnes du syndicat départemental Atlant'Éau animent aussi la réunion. Ils présentent des documents. L'hydrogéologue fait savoir que les données actuelles, pour le futur puits, prouvent que « ce nouveau captage n'a pas d'incidence sur la Vilaine ». Pour lui, la nappe phréatique passe sous la rivière. Les agriculteurs bretons sont dubitatifs. « On ne trouve pas les mêmes éléments dans l'eau de la Vilaine et dans la nappe », tente de les rassurer le président.

Les agriculteurs de La Chapelle-de-Brain ne peuvent pas faire pâturer les bêtes dans un périmètre de 8 ha autour des deux puits existants. Ils s'inquiètent de ce qui sera préconisé pour ce troisième puits. Leur avocate regrette de ne pas entendre parler

Les habitants de La Chapelle-de-Brain (Ille-et-Vilaine) évoquent la station d'épuration de leur commune proche du site. « Je vais demander une étude complémentaire », promet Fabrice Sanchez. D'après lui, des tests ont été pratiqués dans le marais mais sans possibilité d'exploitation. Même si le président du syndicat local évoque l'essai infructueux à Avessac, les agriculteurs veulent savoir « pourquoi une solution n'est pas cherchée côté Loire-Atlantique ? ». L'équipe d'Atlant'Éau



Jean-Renaud Vuathier, hydrogéologue d'Atlant'Éau, a évoqué les premières analyses.

« d'économie d'eau »

Une réunion publique sera organisée après l'étude et avant le lancement d'une enquête publique. Pas avant plusieurs mois.

⁽¹⁾ Saint-Nicolas-de-Redon, Avessac, Massérac, Guéméné-Penfao, Conquereuil, Pierric, Derval et Marsac-sur-Don.

expose la composition du sol de ce secteur. « Granit et schiste ne le permettent pas. »

Les agriculteurs sont, eux aussi, dubitatifs en termes de circulation

de la pollution en cas de crue de la Vilaine. Un dossier qui soulève de nombreuses questions.

Arsenic et métaux lourds

Fabrice Sanchez, le maire, fait savoir que l'étude réalisée dans la commune d'Avessac, en 2005, a révélé la présence d'arsenic et de métaux lourds dans la nappe phréatique. « A des taux bien au-delà de la norme permettant de faire de l'eau potable », précise-t-il. O.F. 12/06/2014.

Massérac Le couple Clouet reprend l'épicerie-bar du bourg



Patricia Clouet tient le commerce en permanence. Son époux vient l'aider quand c'est possible.

Patricia et Didier Clouet, 53 ans tous les deux, viennent de reprendre l'épicerie-bar-tabac de la commune. Ils sont Masséracéens depuis 2004. Patricia Clouet est connue des familles. Auparavant, elle était au volant d'un car des transports scolaires. Mais aussi pour son investissement associatif : « J'ai fait partie de l'amicale laïque pendant plusieurs années. »

Son époux continue de travailler à Guéméné-Penfao et vient l'aider en cas de besoin après le travail ou le week-end. Elle a négocié un arrangement avec le boulanger local et un boulanger de Guéméné-Penfao pour

pouvoir proposer un dépôt de pain. « Bien sûr, j'ai suivi des formations pour pouvoir reprendre le commerce », indique la quinquagénaire. Cette reprise est un projet qui leur tient à cœur. Ils ont baptisé le lieu « Le TI Melem ». Pas un hasard. « Ce sont toutes les initiales de nos petits-enfants et des parents de Didier. »

Ouverture : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h à 13 h et de 16 h à 20 h ; le samedi de 8 h à 13 h et de 17 h à 20 h ; le dimanche et les jours fériés de 8 h à 13 h. Fermé le mercredi.
O.F. 05/09/2014

Massérac O.F. 31/05/2014 L'amicale laïque propose un « interville »

Deux questions à...
Marion Ferré, présidente de l'amicale laïque.

Vous proposez une nouvelle manifestation. De quoi s'agit-il ?
La journée se déroulera dans l'esprit des Jeux intervilles. À travers diverses épreuves, les participants s'affrontent de manière conviviale. Cette manifestation se veut intergénérationnelle. C'est une première qui nous permettra, peut-être, de toucher un peu plus qu'à l'ordinaire, les adolescents.

Comment y participer ?

Chaque participant doit être âgé de 15 ans ou plus. Les équipes doivent être composées de six personnes, dont au moins deux filles. Si certains sont intéressés mais n'ont pas assez de membres pour constituer une



Quest-France

équipe, qu'ils nous contactent quand même, nous verrons s'il est possible de constituer des équipes.

Dimanche 4 juin, à 11 h, au stade de Massérac, derrière l'église. Inscription recommandée. Tarifs : 2 € par participant. Restauration sur place. Tél. 06 72 33 34 96.